



Formulaire de mise en candidature 2022

Seules les candidatures reçues avant le **11 mars 2022 à 17 h** sont admissibles.

Le formulaire dûment rempli doit être envoyé par courriel à PrixInnovation@feep.qc.ca

N'envoyez pas de vidéo en pièce jointe.

Envoyez un lien vers la vidéo, hébergée sur votre site Internet, YouTube ou Vimeo

1. Information générale

Titre du projet :

Nom de l'école ou des écoles :

Nombre d'élèves participants :

Municipalité ou arrondissement :

Nom du ou des chargés de projet :

Titre du ou des chargés de projet :

Ordre d'enseignement concerné – *Vous pouvez cocher plus d'une catégorie*

Préscolaire

Primaire

Secondaire

Adaptation scolaire



Catégories pour l'édition de 2022 – Vous devez cocher une seule catégorie

1 – Innovation pédagogique – Projet école - Préscolaire-primaire

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires-primaires qui visent la bonification des apprentissages de tous les élèves de l'école ou de tous les élèves d'un cycle ou d'un niveau.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter la définition de l'innovation pédagogique et le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique, cliquez [ICI](#)

2 – Innovation pédagogique – Projet école - Secondaire

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles secondaires qui visent la bonification des apprentissages de tous les élèves de l'école ou de tous les élèves d'un cycle ou d'un niveau.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter la définition de l'innovation pédagogique et le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique, cliquez [ICI](#)

3 – Innovation pédagogique – Projet classe – Préscolaire-primaire

Cette catégorie regroupe les initiatives d'enseignant.e.s au préscolaire-primaire dans leur classe. Les innovations présentées dans cette catégorie sont l'initiative d'un ou de quelques enseignant.e.s. et vont toucher une ou quelques classes de l'école.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter la définition de l'innovation pédagogique et le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique, cliquez [ICI](#)

4 – Innovation pédagogique – Projet classe – Secondaire

Cette catégorie regroupe les initiatives d'enseignant.e.s au secondaire dans leur classe. Les innovations présentées dans cette catégorie sont l'initiative d'un ou de quelques enseignant.e.s. et vont toucher une ou quelques classes de l'école.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter la définition de l'innovation pédagogique et le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique, cliquez [ICI](#)



5 – Innovation – Soutien aux élèves ayant des défis particuliers

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires, primaires et secondaires visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un défi particulier, qu'il s'agisse d'un handicap, des troubles d'apprentissages ou d'adaptation ou de douance.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

6 – Innovation – Développement durable à l'école

Cette catégorie regroupe les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche intégrée de développement durable en milieu scolaire.

Une démarche de développement durable est un processus en plusieurs étapes qui intègre, en premier lieu, les initiatives existantes et qui, en second lieu, propose des actions structurantes et adaptées aux besoins du milieu de manière cohérente et progressive. La démarche mise également sur le développement de certaines compétences qui ont été identifiées comme étant centrales aux changements sociétaux qu'elle souhaite favoriser. Le milieu scolaire, suivant les principes de développement durable, sera accueillant, marqué par des valeurs d'écoute, de partage et de respect de l'autonomie.

7 – Innovation – Bienveillance en milieu de travail

Cette catégorie regroupe les pratiques innovantes adoptées dans les écoles préscolaires-primaires et secondaires pour promouvoir la bienveillance auprès des membres du personnel, assurer le bien-être des employés ou encore faire de la prévention en matière de santé mentale.

Les nombreux bouleversements et changements vécus au cours des dernières années ont exigé une grande adaptation du personnel des écoles qui ont dû revoir leurs façons de faire, s'ajuster constamment et déployer de nombreux efforts pour soutenir les élèves, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la motivation et de différents enjeux personnels. Quelles sont les initiatives mises en place pour soutenir le personnel à travers ces défis ?

8 – Innovation – Activités sportives et parascolaires

Cette catégorie regroupe les projets visant au préscolaire-primaire et au secondaire en matière d'activités sportives, socioculturelles, humanitaires ou communautaires.

Les activités sportives et parascolaires sont une composante essentielle du cheminement scolaire des jeunes. Elles contribuent à la santé physique et mentale des jeunes, à leur socialisation, à leur bien-être et à l'exploration de divers champs d'activités qui leur permettent de mieux se connaître et de découvrir leurs passions. L'innovation peut viser tout autant la nature des activités proposées aux élèves que leur organisation ou encore les partenariats avec différents organismes de la communauté qui contribuent à l'expérience des élèves.



2. Dossier de candidature

Décrivez votre projet (maximum de 2 500 caractères, incluant les espaces) **Notez que la qualité du français fait partie des critères d'évaluation**



3. Documents à fournir

Obligatoire Lien vers la vidéo :

Cette vidéo peut être hébergée sur votre site Internet, *YouTube* ou *Vimeo*. **Notez que les vidéos hébergées sur Google Drive ne sont pas acceptées. Ne pas envoyer de vidéo directement, envoyez simplement un lien.**

La vidéo doit être disponible pour une durée indéterminée.

L'école est responsable de s'assurer d'avoir les autorisations de toutes les personnes qui participent à la vidéo, puisque les vidéos seront diffusées sur diverses plateformes.

Les présentations PowerPoint sous forme de vidéo de 3 minutes sont acceptées. Il est possible de produire une vidéo à partir d'un PowerPoint en utilisant le convertisseur intégré à PowerPoint.

La vidéo doit contenir les informations suivantes :

1. **Nom de l'école**
2. **Nom du projet**
3. **Les dates d'implantation du projet (année où le projet a démarré)**
4. **L'objectif du projet**
5. **Une description du projet**
6. **L'atteinte de l'objectif et les retombées**

Obligatoire Texte décrivant le projet d'un maximum de 2 500 caractères, incluant les espaces.

Obligatoire 2 photos de **haute résolution** (maximum 10 Mo) avec droit de diffusion grand public

Obligatoire Logo de votre école en format JPEG

Soumettez votre candidature en respectant les directives :

- ✓ Une fois le dossier de candidature rempli, envoyez-le à PrixInnovation@feep.qc.ca
- ✓ Envoyez les photos et votre logo par l'entremise du site Internet [WeTransfer](#)

Vous recevrez un courriel de confirmation dans les heures suivant votre envoi. Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation, merci de communiquer avec Mme Catherine Laroche au 514 381-8891, poste 363.

La période de mise en candidature est jusqu'au 11 mars 2022, à 17 h. Seules les candidatures reçues avant celle-ci seront admissibles.